

## Cent vingt-cinq suicides en prison en 2022

Paris, 17 mars 2023 (AFP) - Un total de 125 personnes détenues se sont suicidées dans les prisons françaises en 2022, un nombre relativement stable par rapport à l'année précédente, selon un bilan communiqué vendredi à l'AFP par le ministère de la Justice.

En 2021, 121 détenus s'étaient donné la mort, contre 113 en 2020 et 114 en 2019, a-t-on indiqué de même source.

Ces chiffres sont à rapporter au nombre moyen annuel de personnes détenues, soit 0,175% en 2022 (71.473 prisonniers en moyenne au cours de l'année) et 0,18% en 2021 (67.012 détenus en moyenne), précise la Chancellerie.

Plusieurs suicides ont déjà été recensés depuis le début de l'année dans les établissements pénitentiaires du pays.

Un détenu a été trouvé mort pendu dans la nuit de jeudi à vendredi à Bois-d'Arcy (Yvelines). En janvier, un détenu de 22 ans s'est pendu dans une cellule du quartier disciplinaire du centre pénitentiaire de Guyane, à

Rémire-Montjoly.

D'après l'association Observatoire international des prisons (OIP), les détenus se suicident six fois plus que la population générale.

Un rapport de la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) daté de 2019 soulignait que ces suicides étaient plus nombreux dans les maisons d'arrêt ou les quartiers maisons d'arrêt, qui reçoivent les détenus dans l'attente de leur jugement et ceux condamnés à de courtes peines.

La prévention et la lutte contre le suicide en détention sont l'une des priorités de la politique pénitentiaire et de nombreuses mesures ont été mises en oeuvre ces dernières années, rappelle le ministère.

L'Administration pénitentiaire s'était dotée en 2009 d'un plan d'action comprenant vingt mesures et cinq grands axes. Parmi les mesures, le dispositif des codétenus de soutien qui prévoit qu'un détenu volontaire, ayant suivi une formation, soit placé en cellule avec un prisonnier dont on craint un passage à l'acte.

Ce plan fait l'objet, depuis son élaboration, d'un suivi régulier par un comité de pilotage national.

La politique de prévention a été recentrée à l'été 2022 "sur le pilotage et la mise en oeuvre des actions par les services pénitentiaires", après la remise au garde des Sceaux d'un rapport sur les suicides en milieu carcéral qui comprenait 38 recommandations, indique la Chancellerie.

Un guide pratique regroupant les textes et les "bonnes pratiques" en matière de prévention du suicide doit être diffusé avant la fin du mois de mars auprès de tous les personnels en charge de leur mise en oeuvre, selon le ministère.